



Communiqué de presse du Conseil provincial

du 24 juin 2014

Finances : la Cour des comptes souligne les améliorations de la situation du Hainaut mais la prudence budgétaire reste de mise

Le Conseil provincial du Hainaut a adopté, ce 24 juin, sa deuxième modification budgétaire de l'exercice 2014. Au regard de la première MB qui présentait un boni de 35 000 €, la MB2 affiche un excédent de 71 000 €, ce qui constitue une amélioration intéressante du résultat ordinaire à l'exercice propre.

Les Comptes 2012 et 2013, également présentés en séance du Conseil, affichent, quant à eux, un résultat budgétaire aux exercices propres de, respectivement, 8,5 millions et 3 millions d'euros en positif.

La Cour des comptes a relevé, dans ses rapports à ce propos, cette constante amélioration de la situation financière de la Province de Hainaut depuis 2009. Elle a mis en exergue les progrès réalisés par le Hainaut dans le contrôle des crédits de dépenses.

Commentant cette situation globale favorable telle que soumise au Conseil provincial, le Président du Collège provincial, Serge Hustache, en appelle à la poursuite des efforts : « *nous devons maintenir un cap de rigueur au regard des conséquences qu'auront, sur les pouvoirs locaux, les transferts de compétences vers les entités fédérées et par rapport aux incertitudes qui planent encore sur les transferts des compétences provinciales énergétiques, de logement et de voiries vers la Wallonie* ». On sait que la Province de Hainaut a contesté les conditions de transfert du logement et de l'énergie : il lui en coûterait 800 000 € alors qu'elle a abandonné la première depuis 2009 pour répondre aux exigences wallonnes et n'a jamais exercé la seconde. « *Nous solliciterons la nouvelle majorité régionale à ce propos* », estime Serge Hustache.

Si la prudence reste de mise, c'est également parce que les dépenses de personnel continuent à croître malgré une politique de maîtrise de la masse salariale. Répondant à une interpellation de Marc Guilmin d'Ecolo quant à la pertinence de maintenir le non-remplacement des agents admis à la retraite, Serge Hustache a montré que si le nombre d'équivalents temps plein a diminué de 107 unités entre 2011 et 2013, les dépenses de personnel ont néanmoins augmenté de 2,64 % en raison de l'index et des engagements liés aux évolutions de carrière. « *Si nous n'avions pas respecté un moratoire sur le personnel, nos coûts auraient crû de plus de 8 millions* », constate-t-il.

Si les synergies et économies d'échelle sont à l'ordre du jour, la Province continuera néanmoins à tenir ses engagements pour le maintien de la qualité du service et pour répondre aux obligations que lui imposent les décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir. Il en est ainsi d'un renfort en personnel pour respecter les dispositions du nouveau décret sur la lecture publique. La Députée Fabienne Capot, interrogée par David Lavaux (CDH), a par ailleurs confirmé qu'à l'issue des travaux de rénovation du B.P.S. 22 à Charleroi, la Province aura dégagé des solutions pour permettre à l'asbl de disposer d'un personnel au complet pour faire vivre le projet d'espace muséal contemporain. Des procédures internes sont lancées pour rencontrer ces besoins de manière progressive.

Hainaut Analyses : un réseau pour optimiser les laboratoires provinciaux

Les laboratoires de la Province de Hainaut se sont regroupés en réseau en 2011. Ce réseau, dénommé « Hainaut Analyses » représente quelque 20 millions d'euros et 170 agents. Interrogé par le Conseiller provincial Philippe Cornet (Ecolo), le Député provincial Gérald Moortgat a confirmé qu'une réflexion a été menée afin de faire face à la concurrence externe et d'éliminer les potentielles concurrences internes entre les 4 laboratoires provinciaux. M. Moortgat a confirmé que la réflexion a d'ores et déjà amené à envisager le transfert des analyses de l'eau, ceci afin de constituer des pôles forts.

Hébergement sur le site d'Havré : rénovation de l'internat

Le bien-être de la soixantaine de jeunes inscrits dans les options Sport de l'Enseignement provincial (basket, foot, équitation) a été évoqué : après les travaux de mise en conformité des bâtiments, une réflexion est en cours pour moderniser l'internat et en améliorer le confort. Des pistes de cofinancements externes seront soumises prochainement à la Commission Sport du Conseil provincial, comme l'a évoqué le Député provincial Yves Lardinois en réponse à une interpellation du Conseiller Pascal Lafosse (PS).

En bref...

Au cours de cette séance, le Conseil a également approuvé le **changement d'appellation** de « Hainaut occidental » en « Wallonie picarde ». Cette décision fait suite à une réforme de l'intercommunale initiée par la Wallonie et marquant la volonté de fédérer toutes les communes du Hainaut occidental autour d'un même projet de développement économique, nouveau territoire désigné par ce nom de « Wallonie picarde ». Concrètement, la Direction générale régionale du Hainaut occidental devient ainsi la Direction générale régionale de Wallonie picarde ; l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale du Hainaut occidental, l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Wallonie picarde.

La mise en vente du bâtiment « Château des Bargettes » à Roisin a été votée. Cette cession s'inscrit dans le Plan stratégique et opérationnel de la Province de Hainaut (PSO – Plan ADhésioN), qui prévoit la rationalisation du patrimoine par l'aliénation d'immeubles et la résiliation de contrats de location afin d'optimiser l'occupation des bâtiments.

Enfin, les conditions et le mode de passation de marché du projet de **valorisation touristique par la mise en lumière intérieure** de la Cathédrale Notre-Dame de Tournai ont été approuvés. Le projet concerne principalement la Nef romane.